

Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Arnaud BRICOUT, François ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK,

Étaient représentés : Ulrich CUVILLIER qui donne pouvoir à Alain SAVOIE, Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL, Émilien TAVERNIER qui donne pouvoir à Thierry DAMBRIN,

Étaient absents excusés : Geneviève DUVAUCHELLE, Jean-Philippe DE OLIVEIRA,

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025.

M. le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- La vente des parcelles AA241 et AA242
- Aménagement des allées du cimetière (plan de financement)
- Avis sur le projet photovoltaïque

ORDRE DU JOUR

1. Compte Financier Unique 2024

Les membres de la commission Finances se sont réunis le mercredi 5 février 2025 et le vendredi 21 mars 2025 et ont examiné dans le détail les réalisations des budgets de fonctionnement et d'investissement pour 2024.

M. Guy DEKERVEL présente les conclusions des commissions. La gestion du personnel communal a été compliquée en 2024. La gestion des ressources humaines est beaucoup plus professionnelle à l'heure actuelle et le personnel motivé, qu'il tient à remercier.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la facture a été moins importante que prévu au niveau de l'énergie ; il faut dire que les investissements depuis 3 ans pour l'éclairage public en « tout leds » ont amené du résultat tangible.

Au niveau des investissements, il a fallu composer avec le budget initial car l'achat de la maison « Gauthier » n'était pas prévu.

Le Compte Financier Unique 2024 présente un bilan positif de la gestion de la commune.

Le bilan financier de l'année 2024 présente un excédent en fonctionnement qui sera reporté sur l'exercice 2025, soit un total de 375 853,12 € qui va permettre de continuer les projets tels qu'imaginés il y a maintenant 5 ans.

Conformément à la loi, le Maire, Alain SAVOIE quitte la salle et le premier adjoint Guy DEKERVEL procède au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024.

2. Affectation du résultat 2024

Le compte financier unique 2024, approuvé précédemment, donne l'affectation du résultat suivant : - 206 282.14 € au compte 001, 375 853.12 € au compte 002 et 206 282.14 € en 1068. Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 issu du CFU.

3. Vote des taux d'imposition 2025

A la fin de l'année 2024, l'incertitude sur le sort des collectivités locales en termes budgétaires pour redresser les finances de l'Etat était inquiétante. Pour 2025, les bases imposables du foncier, votées par les députés, vont augmenter de 1,3 % ce qui correspond peu ou prou à l'inflation. Lors de l'analyse des budgets prévisionnels (fonctionnement et investissement), pour 2025, les membres de la Commission Finances proposent d'augmenter de 1% les taux d'imposition sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'imposition sur les résidences secondaires pour retrouver une recette supplémentaire d'environ 4 500 €.

Proposition :

	2024	2025
Taux foncier non bâti	42,96%	43,39%
Taux foncier bâti	48,95%	49,44%
Taux taxe habitation	23,54%	23,78%

Cette augmentation de ressources pour la commune est vue sous l'angle de compenser le fait que l'on n'a pas répercuté auprès des familles l'ensemble de la hausse de la prestation « Restaurant scolaire ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2025 :

- **De fixer le taux de foncier bâti à hauteur de 49,44 %,**
- **De fixer le taux de foncier non bâti à hauteur de 43.39 %,**
- **De fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 23,78 %,**

4. Budget prévisionnel 2025

Le budget communal se divise en deux sections : le budget « fonctionnement » et le budget « investissement ».

Le budget de fonctionnement est classique. L'accent est mis sur l'entretien et l'espoir de faire quelques économies de bonne gestion pour alimenter le budget investissements.

Le budget d'investissement est un budget primitif.

Quand la commission Finances a été réunie en mars, la décision de la Communauté de Communes du Val de Somme au sujet de la modification du PLUi n'était pas encore connue. Ainsi, le projet de lotissement « MAR 3 » (fonds de jardin « Cuisset », rue Ferrières) n'est pas intégré dans ce budget primitif. Un budget annexe à créer d'ici l'été sera alors nécessaire et devra être décidé par le Conseil Municipal en temps voulu (sept lots sont concernés).

En 2024, nous avons signé une convention opérationnelle avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) au sujet de zone industrielle TEN (Tôlerie Emaillerie Nantaise) qui est en face de la Salle des Fêtes. Il s'avère que les démarches vont plus vite que le plan pluriannuel prévisionnel. Le budget primitif pourra donc nécessiter une décision modificative pour que la commune puisse profiter des lieux plus rapidement. Premier enjeu : regrouper les locaux pour les services techniques et libérer d'autres lieux pour les besoins des associations. Réponse a priori en septembre 2025.

Au niveau des recettes, il est impossible d'inscrire la vente de deux lots (terrains à bâtir, rue Ferrières) parce qu'à ce jour, aucun compromis n'a été signé. Il y a donc nécessité d'avoir recours à un emprunt « relais ». Un troisième lot, rue Ferrières, est inscrit au budget.

Une subvention est accordée et attendue pour l'enfouissement des réseaux électriques rue de Cayeux.

Au niveau des dépenses, les objectifs sont les suivants :

- Finir l'aménagement du cimetière (projet commencé en 2018) : allées principales en enrobé pour faciliter l'accès aux PMR (personnes à mobilité réduite) et allées latérales en hydro-mulching (économie et écologie)
- Continuer l'acquisition de terrains à bâtir en finalisant les accords déjà conclus (rue St Marcel et rue de la gare) pour avoir une réserve foncière communale,
- Finir le chantier « rénovation vitraux à l'église »
- Mise en place concrète de la signalétique dans le village avec l'appui d'une subvention du département déjà assurée,
- Aménagement de deux chemins : rue Ferrières (dans MAR 3) et rue Jean Lheureux pour accéder à la friche TEN.
- Informatique pour le secrétariat, matériel pour les services techniques, multimédia pour la salle du conseil municipal et peut-être pour la salle des fêtes,

Les membres de la commission Finances sont unanimes pour proposer ce budget communal 2025 au vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 présenté à l'équilibre suivant :

- **FONCTIONNEMENT : En DEPENSES et en RECETTES à 1 374 783,12 €**
- **INVESTISSEMENT : En DEPENSES et en RECETTES à 785 282,14 €**

A l'occasion de ce dernier budget, M. le Maire tient à remercier chaleureusement Guy DEKERVEL, conseiller municipal depuis 30 ans et responsable de la commission finances depuis 2001

Quelques informations supplémentaires :

- Le terrain « Laroche » va pouvoir être acheté, le statut du chemin ayant été modifié.
- La TGAP (Taxe Générale d'Activité Polluante) passe de 65 à 70 € la tonne pour les déchets enfouis et le taux de la TEOMI (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères Incitative) de 12 à 13,5%.
- Problème de dépôt sauvage au lieu-dit « la Bergerie ». Nécessité de fermer le terrain mais la commune doit suivre une procédure pour justifier cette mise en sécurité. Première étape : mise en demeure des propriétaires actuels.

5. Débat sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal

M. le Maire informe les conseillers qu'ils doivent prendre acte de la tenue de ce débat dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Plusieurs remarques ont été formulées :

- Pour les manifestations, la commune gère elle-même les délais (3 semaines avant semble un peu court)
- Question : Qui assurera le bon respect des consignes ? Une police intercommunale ?
- La commune reste vigilante et maîtrise la publicité des associations sur la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte de la présentation des orientations générales du RLPI et de la tenue du débat sur cette problématique.

6. Adressage pour le futur lotissement rue de l'Hirondelle

M. le Maire expose la demande du promoteur responsable du lotissement en construction, rue de l'Hirondelle, de nommer la rue qui le traversera. Comme le futur lotissement est situé sur le lieu-dit « Les Cabarets », il est proposé d'appeler le lotissement « Les Cabarets » et la rue Émile BULLOT (1897 – 1980), en hommage à son ancien propriétaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer le lotissement « les Cabarets » et la rue « Émile BULLOT ».

Au niveau de la rue Solange Morel, il y a un problème pour la circulation du camion des ordures ménagères et au niveau du numérotage d'une maison de la rue de l'Abbaye qui a été signalé au constructeur.

7. Vente des terrains AA241 et AA242

Le terrain rue Ferrière (maison « Gauthier ») a été divisé en quatre parcelles et il est en cours de viabilisation. Deux parcelles jouxtant la rue Ferrières (AA241 - 565 m² - et AA242 – 575 m²)

et seront proposées à la vente prochainement au prix de 120 € HT le m² (144 € TTC). La TVA est désormais obligatoire dans les collectivités. Le tarif a été défini en fonction du montant prévisionnel des VRD (très important aujourd'hui) pour l'ensemble du lotissement MAR 3 (fonds de jardin « Cuisset ») dont font partie ces deux parcelles.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du m² à 120 € HT (soit 144 € TTC) pour la vente des parcelles AA241 et AA242.

8. Avis sur les projets photovoltaïques

La chambre d'agriculture propose à la commune une cartographie des zones d'implantation possible des projets photovoltaïques au sol. Cette cartographie respecte les ZAE nR votées en 2024 par la commune.

Parallèlement, le Territoire d'Energie 80 et la SICAE proposent à la commune de développer un projet photovoltaïque sur une friche appartenant à la commune ; elle est située près de la voie ferrée, le long du chemin en allant vers la station d'épuration.

Ce projet porté par TE80 demande le défrichage de la zone par la commune et rapportera à la commune, après signature d'un bail emphytéotique, un revenu minimal garanti de 2 000 € annuel et maximal de 3 500 €/an si bonne production électrique.

M. le Maire ne participe pas au vote en raison de son mandat auprès de TE80.

Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à la cartographie présentée par la chambre d'agriculture.

9. Plan de financement des allées du cimetière

Pour faire suite aux travaux du cimetière réalisés par ELABOR en 2023 et faciliter l'entretien par le personnel communal, les allées du cimetière sont à refaire afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet comporte deux parties : de l'enrobé pour les allées principales et de l'hydromulching pour les allées latérales.

Des devis ont été demandés et la commune est en attente du retour de la société RAMERY qui a gagné le marché « voirie » de la communauté de communes. Le choix des entreprises retenues se fera donc ultérieurement mais afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 35% auprès de la DETR et un auprès du Conseil Départemental pour une participation de 40 % (fond d'aide aux communes), il faut établir un plan de financement, les devis reçus les mieux-disants serviront donc de prix de base : soit 43 160 € HT pour les enrobés et 7 128 € pour l'hydromulching.

Travaux	Montant HT	Financement
Création d'allées en accès PMR	Enrobés ; 43 160 € Hydromulching 7 128 €	DETR (35 %) : 17 600 € FAC (40 %) : 20 115 € Fond propre : 12 573 €
Total	50 288 €	50 288 €

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement tel que présenté et autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions afférents.

Une demande d'autorisation de commencement de travaux anticipé sera également déposée afin de rendre le cimetière accessible à tous dès cette année et nous voulons réaliser les travaux quelle que soit la décision au niveau de la subvention.

10. Informations et questions diverses

- M. le Maire a procédé, conformément aux délégations reçues par délibération en 2020, à l'encaissement de trois chèques pour un montant global de 517.50 € suite à la vente du bois de coupe (11 stères).
- La société SUEZ a fait une erreur dans leur dernière facturation ; elle devrait refacturer à nouveau. En cas de contestation, il n'y a qu'une solution : s'adresser directement à la société dont le siège est à Corbie, rue Léon Cure. Cependant en raison des incohérences de certaines factures, M. le Maire se rendra le jeudi 24/04/2025 à la communauté de communes pour obtenir des explications.
- Le printemps est arrivé ! Les mauvaises herbes, aussi ! Il est rappelé à tous les riverains que le nettoyage du trottoir et des caniveaux est de leur responsabilité.
- Madame Colette PETIT informe que l'adhésion à la Banque Alimentaire, par l'intermédiaire du CCAS de Villers-Bretonneux, augmente de 13.11 € par bénéficiaire à 13,55 € à compter du 1^{er} mars 2025. Il y a dix personnes concernées sur la commune.
- La SACPA (société responsable des animaux errants) a fortement augmenté ses tarifs (convention supplémentaire à passer pour la commune avec la fourrière d'Amiens), M. le Maire réfléchit donc à arrêter le service et à le remplacer par des solutions ponctuelles.
- La commission communale des Impôts Directs se réunira le lundi 28 avril en Mairie.
- La réderie, édition 2025, est un franc succès : 800 emplacements réservés, beaucoup de visiteurs...
- Le salon de l'Artisanat a été très apprécié par les 450 visiteurs !
- Le chiffrage est en cours pour la réfection des trottoirs dans le lotissement derrière l'Eglise, abattage des arbres et reprise des zones en enrobé. Attente du troisième devis.
- Le projet multimédia a bien avancé : pour la salle du Conseil, un écran de 65 pouces et une barre de son à brancher à un PC (3 devis allant 2328 € à 8040 € en location), le devis intermédiaire de la société PJD Audiovisuel propose l'installation en plus et pourrait faire la maintenance des tableaux interactifs des écoles. Pour la salle des fêtes, les devis oscillent entre 6 000 € et 9 000 € en fonction de la taille de l'écran. Il s'agit d'un coût important pour une faible utilisation (nécessité de bien étudier l'utilité).
- Suite à l'avis négatif de la commission de sécurité, un devis a été demandé pour l'entretien et la mise en sécurité de la salle des Fêtes. De même, une demande d'éclairage à détection a été faite pour les côtés de la salle.
- La clôture de l'aire de jeux représente un coût important de 14 000 € à 17 000 € en raison des normes de sécurité. D'autres devis sont en attente.
- La commune a sollicité le personnel enseignant pour le projet « nommons notre école » ; nous sommes en attente de leurs propositions.
- Les élections municipales 2026 approchent et M. Julien MLYNARCZYK s'interroge sur la volonté de chacun de se représenter. M. le Maire propose de se retrouver après le prochain conseil autour d'un repas pour évoquer le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.